

Afrique centrale : l'onde de choc des radios de proximité

Pascal Berqué

*Responsable du programme
"Droits et renforcements
institutionnels des médias"
Institut Panos Paris
panos.paris.berque@wanadoo.fr*

Kinshasa, Palais du Peuple, 22 mars 2001. Dans une des vastes salles de ce palais d'origine chinoise, et sous le portrait de feu Kabila père, 27 radios du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RDC et Tchad approuvent et signent une charte des radios associatives et communautaires de l'Afrique centrale. Cette première régionale, dans le secteur de la radiodiffusion de proximité, s'accompagne de la création d'un Groupement des Radios Associatives et Communautaires (GRAC). Ces deux initiatives concluent le festival "Fréquences Libres", la première rencontre régionale de radios associatives et communautaires, réunies à l'invitation de radio réveil FM, radio associative de Kinshasa et avec le soutien, entre autres¹, de l'Institut Panos Paris. Avec près de 10 ans de retard sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe, comment l'Afrique centrale aborde-t-elle cette nouvelle conquête de la liberté d'expression des radios associatives ?

Au cœur du continent africain, les neuf États d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda et Tchad) représentent un espace de 5 419 870 km² et abritent une population totale estimée à 92 millions de personnes². Soit respectivement 17% de la superficie et 12% de la population du continent africain. Ces neuf pays ne recourent pas exactement une entité régionale institutionnalisée. Ils se rattachent à plusieurs institutions régionales à caractère économique ou politique. Six d'entre eux, à savoir

le Cameroun, la RCA, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad constituent la CEMAC, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, qui succède en 1994 à l'UDEAC, l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale³.

Un développement économique et humain en berne

Le Rapport mondial sur le développement humain 2000 du PNUD classe les neuf États d'Afrique centrale, en termes d'indicateur du développement humain (IDH)⁴, entre la 123^e et 170^e place. Les quatre premiers pays (Gabon, Guinée équatoriale, Cameroun et Congo, classés dans la catégorie « développement humain moyen », des places 123 à 139) sont d'anciens ou de récents États pétroliers. La Guinée équatoriale, petit État, bénéficie tout particulièrement de la mise en valeur récente de ses ressources pétrolières. Mais comparativement au reste de l'Afrique subsaharienne, cette région connaît une forte dégradation. Au cours des huit dernières années (1990 à 1998), six de ces neuf pays présentent un taux de croissance négatif.

Pour le professeur Elikia M'Bokolo, « l'Afrique centrale se donne à nous ou nous la percevons et la construisons comme une région en crise : ces crises nous renvoient à plusieurs problèmes de fond auxquels la société et les États d'Afrique centrale ont été confrontés, le sont encore et risquent de le rester encore longtemps, problèmes qui n'ont peut-être pas leurs équivalents, en nature et en durée, dans le reste de l'Afrique : la question du processus identitaire et le problème de l'État »⁵. L'actualité le confirme : dans son édition du 6 avril 2000, le quotidien français *Le Monde*, reprenant les extraits d'une longue enquête réalisée par le *New York Times*, titrait : « Congo : une guerre mondiale africaine »⁶. Une région entière, l'Afrique centrale, avec la République Démocratique du Congo (RDC) en son cœur, un des « territoires les plus riches de la planète est aujourd'hui le plus grand champ de bataille de l'histoire africaine, l'objet d'un conflit auquel on a déjà donné le nom de "première guerre mondiale d'Afrique" ».

Au « naufrage économique et à l'épuisement idéologique »⁷ des années 1980 ont succédé les crises de démission de l'État de ses responsabilités économiques, les politiques d'ajustement structurel et les crises politico-militaires et humanitaires : Burundi et Rwanda depuis 1993 et 1994, puis le Zaïre, devenu RDC en 1997. Selon Achille Mbembe, dans ces régions du monde, « situées à la lisière des grandes mutations technologiques contemporaines, la déconstruction matérielle des cadres

territoriaux existants va de pair avec la mise en place d'une économie de la contrainte dont l'objectif est la destruction pure et simple des populations superflues, et l'exploitation des ressources à l'état primaire »⁸. La mondialisation n'ignore donc pas totalement l'Afrique centrale, région stratégique en termes de ressources naturelles. Face à la déconstruction violente des cadres territoriaux existants, une intégration régionale est nécessaire pour dessiner les voies d'une amélioration des infrastructures et conditions économiques. C'est le rôle assumé par la CEMAC. Mais comme le rappelle la CCAC⁹, l'intégration régionale ne doit pas être seulement économique, « elle doit valoriser et renforcer le rôle de la société civile (Ong, associations, églises, individus...) qui connaît mieux le terrain que quiconque »¹⁰.

Au-delà de leur situation géographique et linguistique – le français comme langue internationale partagée – ces pays présentent des caractéristiques démographiques, économiques et politiques qui confèrent à cet espace une certaine "communauté de destin". Ces caractéristiques et singularités influent sur les conditions d'exercice des médias dans cette région.

La crainte d'une information pluraliste

La crainte d'informer l'opinion publique est une constante, plus ou moins affirmée selon les pays. Dans un récent rapport consacré au Burundi¹¹, l'International Crisis Group (ICG) souligne combien un « cadre juridique contraignant, une censure omniprésente (...) plus largement la peur d'informer l'opinion publique, réflexe d'un État paternaliste, provoquent une désaffection du public et très souvent explique l'envoûtement de la population pour les radios étrangères, plus libres et plus informatives »¹². Cette absence de volonté de participation démocratique se traduit par de nombreuses restrictions opposées à l'action de médias pluralistes, gage d'une réelle information des opinions publiques. L'absence ou l'inorganisation de contrepouvoirs ne permet pas l'émergence d'une réelle opinion publique et de débats démocratiques. L'arène politique induit trop souvent un manichéisme "pouvoir/opposants" (parfois "rebelles") qui lamine toute initiative issue des forces vives d'une société civile réduite, par la force des choses, à se taire ou à disparaître. Quand on connaît le potentiel de la radio comme moyen d'information et d'affirmation du droit à la parole, notamment en langues nationales, ses coûts réduits de fonctionnement et, globalement, son impact auprès de populations de cultures orales, on saisit mieux comment la libéra-

lisation des ondes pourrait contribuer à démultiplier les processus de démocratisation. Toutefois, si les résistances politiques sont fortes, c'est que les enjeux économiques – et de pouvoir – sont très importants. Trop importants ?

Un paysage légal de la communication peu à peu renouvelé

Sous la pression des démocratisations de la fin des années 1980, le paysage légal de la communication s'est renouvelé. Plusieurs pays se sont dotés de textes de lois, en apparence plus libérales, sur la presse et la communication¹³. Car en fait, l'État applique difficilement les dispositions légales dont il a lui-même doté le pays.

Situation légale	RDC	GABON	GUINEE EQUATORIALE	RWANDA	TOHAD
Lois sur la presse, et la communication	22.06.96	Art. 7 de la Constitution		15.11.91 Nouvelle loi en discussion début 2001	1994
Autorisant le pluralisme radiophonique	oui	oui	non	non	oui
Instances de régulation		CNC			HOC

Situation légale	BURUNDI	CAMEROUN	RCA	CONGO
Lois sur la presse, et la communication	21.03.97 modifications en discussion courant 2001	19.12.90	27.05.98	02.07.96
Autorisant le pluralisme radiophonique	oui	oui promulguée 3 avril 2000	oui	oui
Instances de régulation	CNC	CNCA	HOC	

Parfois le vide, ou la suspension du cadre juridique, sont patents soit par "oubli", soit en raison de conjonctures politiques de crise. Mais peut-on parler "d'oubli" au Cameroun où, si la loi du 19 décembre 1990, relative à la liberté de la communication sociale, s'est rapidement appliquée pour la presse écrite, en revanche les décrets d'application pour l'audiovisuel n'ont été signés que le 3 avril 2000. Près de 10 années auront donc été nécessaires pour entrouvrir la porte du pluralisme radiophonique... bien difficile à mettre en œuvre. En mars 2001, le constat est amer : aucune licence n'a encore été signée. C'est selon les termes de David N'Dachi Tagne « une libéralisation pénible »¹⁴.

Gilbert Maoundonodji, vice président de radio FM Liberté (Tchad), radio d'un collectif d'organisations de défense des droits de l'Homme, relève trois facteurs de blocage¹⁵ : politiques, économiques et socioculturels : « pour l'environnement politique (...) en dépit de l'existence d'un cadre juridique et institutionnel favorable, la presse audiovisuelle tarde à venir. Pourquoi ? Contrairement à la presse écrite dont l'audience est surtout limitée aux centres urbains, la presse audiovisuelle, grâce à sa capacité à démultiplier l'information et son pouvoir d'éveil des consciences, paraît menaçante. Au niveau socioculturel, la peur de l'avènement du pluralisme radiophonique révèle la volonté des gouvernants de maintenir les citoyens sous leur domination. Les valeurs de liberté, de démocratie, de tolérance et de paix proclamées à cor et à cri par les autorités ne sont que pour la consommation de l'opinion internationale ».

Les autorités et les professionnels des médias de ces pays gagneraient à s'inspirer des réformes en vigueur depuis une dizaine d'années dans nombre de pays africains. Certains ont fait œuvre de pionniers (Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, RSA), dans la réforme de leur législation et en créant des structures destinées à régir ou à superviser le paysage médiatique (instances de régulation, fonds d'aide à la presse, observatoires...). Leur expérience est instructive et gagne à être partagée. L'État, quand il n'est pas déliquéscent, a un rôle majeur à jouer en dotant le secteur des médias d'instances de régulation et de fonds d'appui à la production. Mais il ne peut pas, et ne doit pas, se substituer aux initiatives du secteur.

De nouvelles voix sur les ondes

Bien que sept des neuf pays de la région aient pris des dispositions juridiques libéralisant la radio et la télévision¹⁶, c'est un pluralisme frileux et bien contrôlé qui s'amorce au Gabon, au Burundi, en RDC, au Tchad et récemment au Cameroun. Sous quelle forme ?

Pour toute la région, on dénombreait en mars 2001 – hors relais des

radios internationales (RFI, Africa n°1, BBC, etc.) et des radios publiques nationales – une soixantaine de radios privées, dont une vingtaine de confessionnelles, autant d'associatives, une dizaine de commerciales, une radio "humanitaire" et une dizaine de radios locales semi-publiques. Établir une typologie implique de prendre en compte les données socio-économiques locales formelles et informelles. En fait, comme le soulignent Jacques Soncin et Jean Michel Brosseau, « la réalité se plie difficilement aux typologies. Dans la pratique, les frontières entre les différents types de radios sont fragiles, flexibles et mouvantes, brouillant la lecture des paysages radiophoniques ». Et de citer comme exemples les radios publiques commerciales, les radios communautaires commerciales, commerciales communautaires, localo-mondiales (retransmettant les journaux de RFI, VOA, BBC, etc.).

Lors des premières années de la libéralisation des ondes (1994-1998) rares sont les radios associatives créées par des associations laïques. La société civile n'est pas à même de profiter de ces nouvelles opportunités d'information qui nécessitent un minimum de moyens financiers et techniques. C'est tout d'abord le secteur confessionnel qui se fait entendre sur les ondes démonopolisées. En RDC, les églises, puis certains opérateurs privés, se sont engouffrés dans le vide juridique des dernières années de l'ère mobutiste. Pour ce seul pays, une quinzaine de radios religieuses se disputent un auditoire essentiellement urbain : à Kinshasa, Radio Sango Malamu (la première depuis 1994), Radio Elikya, Radio catholique ; à Kikwit, Radio Tomisa ; à Mbuji Mayi, Radio Mont Carmel, Radio Moto, etc.

Des radios également d'essence catholique (ex : La Voix du Paysan au Tchad, Radio Reine au Cameroun) ont été les premières à défier l'autorité publique avec plus ou moins son agrément. En RCA, Radio Notre Dame (créée en 1995) est toujours la seule radio privée en ondes sur Bangui. Cette constante régionale, déjà observée en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Burkina Faso), correspond à la première époque de la fin des monopoles. Compte tenu des réalités sociologiques et du poids moral des églises, les pouvoirs ont laissé apparaître et se diversifier de nouveaux outils de prosélytisme. Toutefois, peu à peu, ces radios ont commencé à se partager le champ hertzien avec de nouveaux promoteurs.

Certaines radios sont liées aux partis d'opposition. Au Gabon, Radio Soleil est créée en 1995 par le parti des Bûcherons, principal parti d'opposition. C'est avant tout un outil d'expression mais qui, peu à peu, va se transformer en une radio de proximité, ouvrant son antenne aux différentes composantes de la société. Radio Soleil se professionnalise et se bat pour son autonomie économique tout en s'éloignant

des discordes byzantines de son sérail politique d'origine. Dirigée par une femme, Mme Makaga Virginius, Radio Soleil a dû se résoudre au silence, parfois durant trois mois, sous la pression du CNC, très – trop ? – vigilant vis-à-vis des émissions "ligne ouverte" et des débordements verbaux de certains auditeurs. Radio Soleil s'est fait une place au soleil radiophonique du Gabon, mais au prix élevé. D'ailleurs, on lui refuse toujours toute extension d'auditoire au niveau national via l'installation d'un émetteur en dehors de Libreville.

D'autres radios sont issues d'organisations et collectifs de défense des droits de l'Homme. C'est le cas au Tchad de FM Liberté 105.3 Mhz qui diffuse depuis le 5 août 2000 sur N'Djaména. Il aura fallu trois ans pour concrétiser le projet de neuf associations de la société civile, notamment les différentes ligues et associations de défense des droits de l'Homme « regroupées pour mettre sur pied un outil indispensable à la défense des droits de l'homme et à la promotion des libertés ». FM Liberté joue un rôle essentiel d'information et de sensibilisation des auditeurs à l'affirmation de leurs droits civiques et ce, dans trois langues très courantes sur la capitale : français, sara et arabe : « des citoyens ordinaires courent à FM Liberté au moindre cas ou fait de société pour dénoncer (...) des exactions commises par les forces de l'ordre sur les paisibles citoyens, les rafles orchestrées pour prendre et envoyer des gens au front dans la guerre contre la rébellion au nord du pays ou encore les cas de justice mal rendue... »¹⁷

Plusieurs radios ont été mises en ondes à l'instigation d'organisations internationales. En RCA, la radio humanitaire de la Minurca (ONU), devenue Radio Ndeke Luka ; au Cameroun, Fem FM appuyée par l'Unesco et une dizaine de radios rurales locales soutenues par l'Agence internationale de la Francophonie (AIF) au Congo, RCA et Cameroun.

Les radios strictement commerciales sont rares pour cause de faible marché publicitaire et parfois de simple "principe de réalité". En RDC, le 14 septembre 2000, Dominique Sakombi Inongo, nommé depuis deux semaines au poste de ministre de la Communication, va interdire de diffusion, durant plus de 45 jours, 10 médias audiovisuels sous le motif de « non-respect des dispositions finales du cahier des charges des stations de radio et/ou de télévision privées ». Le non-paiement des licences d'émission, d'un coût de 5 000 dollars, est une somme souvent trop difficile à réunir pour des radios sans rentrées publicitaires régulières. La contrainte économique est parfois une autre source de contrôle. Le "nouveau" et dernier ministre de feu Kabila père, ex-mobutiste de choc, va terminer ce bras de fer par la nationalisation de deux chaînes privées de radio TV en les baptisant RTNC 3 et RTNC 4. Le monopole n'a pas dit son dernier mot. En revanche, Raga FM à Kinshasa, créée par un homme d'affaires, et qui s'appuie sur une chaîne TV et des activités connexes de

télécommunications et internet, est encore en ondes tout comme les radios ou télévisions affiliées à des prédicateurs. RTVM assure chaque mercredi un "show" intitulé « Le mercredi des miracles ». Plusieurs heures non-stop de miracles médiatiques, du moins annoncés comme tels !

Au cœur de l'Afrique, les radios associatives ne disposent pas encore d'un réel espace de liberté mais les projets foisonnent¹⁸. Le pluralisme radiophonique reste un chantier à peine entamé qu'il convient de structurer légalement, mais aussi en termes de viabilité économique.

Comment survivre, sinon vivre ?

Survivre est un souci quotidien, récurrent et général pour ces jeunes radios dont l'action a un caractère d'utilité publique. Elles ne disposent pas en effet de moyens de fonctionnement suffisants, à la fois techniques et humains. Le recours au bénévolat est donc généralisé, mais il ne peut avoir qu'un temps d'autant que l'absence de formation se fait durement ressentir. L'équipement BF et HF est acquis petit à petit au gré des appuis ponctuels de coopérations et des ONG. Mais les notions de dotation aux amortissements et investissements sont généralement ignorées.

En moyenne, les radios déclarent réunir un quart de leurs ressources grâce aux communiqués, annonces et autres variantes publicitaires. L'imagination ne manque pas. Pour Antoine Ntamikevyo, directeur de Bonesha FM (Burundi)¹⁹, « les opérateurs économiques dignes de ce nom sont rares, alors Bonesha FM se retourne vers les PME et artisans (salons de coiffure, ateliers de couture, marchands ambulants, etc.) en leur confiant une minute d'antenne et la possibilité de faire eux-mêmes leur propre publicité pour un tarif de 1 000 F burundais ». Et cela donne des résultats. Mais il est vrai que Bonesha FM a la volonté d'éviter les communiqués à caractère social (enterrement, baptêmes, etc.), consommateurs en temps, peu rémunérateurs et déjà retransmis par la radio nationale. En RDC, à Kikwit, Radio Tomisa met pour sa part l'accent sur le fort développement de la publicité, mais aussi tire parti des communiqués des objets perdus et retrouvés.

Paradoxalement, cette caractéristique n'échappe pas aux autorités locales. Au Kasai occidental, RTKM (Radio Télé Kalanda Mulandi) a dû diffuser les communiqués officiels sans aucune contrepartie financière. Si le nouveau gouverneur se plie à la logique économique, il n'en est rien de l'armée et des services de sécurité. Bien sûr, la RTNC (la radiodiffusion télévision nationale congolaise) n'émet plus depuis de nombreuses années dans cette région. La RTKM, seule radio en ondes, devient donc le relais obligé d'un État déliquéscent. L'absence d'électricité induit des

coûts élevés en combustible, près de 500 \$ mensuel pour le seul groupe électrogène de la station. Générer quelques ressources publicitaires est donc indispensable. Mais les annonceurs sont rares et font la loi. La radio se résout donc à diffuser régulièrement des plages publicitaires d'une durée unitaire qui peut parfois atteindre 10 minutes pour un seul annonceur !

L'autofinancement passe aussi par "le sponsoring populaire" tel que le décrit Soulé Issakia, manager du bureau africain de radio Nederland : au Mali, un directeur de station accorde une tranche d'antenne à condition que l'animateur trouve lui-même un sponsor pour son émission. Dans ce cas, l'animateur a obtenu l'appui d'une "vendeuse du marché"...²⁰ Ce sponsoring ou parrainage est également pratiqué à Réveil FM (Kinshasa). Dure école pour de jeunes animateurs, peu payés et obligés de "rapporter" leur financement... mais école de la débrouillardise.

Des auditeurs avides d'information locale

Dans leur ouvrage *Créer, gérer et animer une radio*²¹, Jacques Soncin et Jean Michel Brosseau mentionnent une étude de l'Institut Hilmar sur « les attentes spécifiques des populations urbaines africaines à l'égard de leurs chaînes de télévision nationale et des radios nationales et locales » et y relèvent que 59% des auditeurs sollicitent les radios nationales et locales pour une information de proximité. « La notion de proximité irrigue toute la demande », écrivent-ils, et les émissions interactives sont également plébiscitées : « ce qu'on souhaite, c'est entendre nos frères raconter leurs problèmes, comme ils les vivent, et que quelqu'un leur réponde. C'est vivant ! », témoigne une personne interrogée sur ses attentes.

Voilà ce que les radios publiques ont trop souvent ignoré, oubliées de leur rôle de service public, et asservies à des pouvoirs de parti unique. L'auditeur prime tout, la langue de bois le rend sourd et le détourne, d'autant plus quand les langues nationales sont sous-utilisées, sinon ignorées. Tout comme en Afrique de l'Ouest, l'émergence de radios privées va certainement obliger les radios nationales à réagir et découvrir les vertus de l'émulation. Faut-il encore que les moyens financiers, techniques et humains suivent. Premier signe ? En RDC, le 23 mars 2001, la RTNC (publique) a inauguré une chaîne FM, Kinshasa 4, dont la particularité n'est d'émettre que dans les quatre langues nationales officielles. Les velléités actuelles gagneraient à profiter d'une expérience ancienne, celle de Radio Candip, issue d'un projet pédagogique et de développement, qui imagina et testa durant une quinzaine d'années, à

Bunia, dans l'est de la RDC, les vastes possibilités de la radiodiffusion locale. « En 1987, Radio Candip, forte de ses 72 heures d'émission hebdomadaires, regroupait 749 radios-clubs pour six groupes linguistiques »²² et quelques « mini studios » correspondant à des enregistreurs installés pour le feedback des auditeurs dans les meilleurs radio clubs.

Mais il convient de garder à l'esprit que dans tous ces pays en guerre, les médias subissent, ou participent, aux mobilisations diverses en faveur de la défense de l'intégrité territoriale ou des groupes de pouvoirs constitués (ethniques, politiques, claniques, etc.). Ce fut le cas et la triste fin de Candip successivement occupée depuis 1996, puis réduite au quasi-silence par les différentes rebellions et armées d'occupation de l'est de la RDC.

Mille et une raisons d'espérer

Dépoussiérons un peu Marshall McLuhan dont les réflexions sur la radio, vieilles de près de 40 ans, conservent un certain charme suranné des années analogiques... années encore bien présentes en Afrique centrale. Dans le chapitre consacré à la radio²³, et sous titré « le tam tam tribal », le spécialiste canadien des mass media relève avec à propos que « la radio est non seulement un puissant agent de réveil des souvenirs, des forces et des rancunes archaïques, mais aussi une force pluraliste et décentralisatrice, comme c'est le cas de l'énergie et de tous les médias électriques ». On a là un saisissant raccourci de ce que la radio en Afrique centrale a été, en 1994, au Rwanda, à travers l'exemple désastreux d'une seule et unique station Radio Mille Collines, où le média fut dévoyé au service de l'exaltation à la haine. Trop souvent, la folle dérive meurtrière de RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines) sert de prétexte à des pouvoirs opposés à toute libéralisation des ondes et à la promotion de la liberté d'expression. Mais en fait, le pluralisme radiophonique n'a jamais existé dans le Rwanda de cette époque. Le pouvoir s'est servi d'un média comme outil d'intoxication et de fascination morbide. Et le "repoussoir" agit encore, c'est sa plus grande victoire....

Loin de cette image déformée et réductrice du "média de la haine", il convient de souligner et mettre en relief les initiatives novatrices et porteuses d'espoir de jeunes radios qui contribuent aux processus de démocratisation, de tolérance et de respect d'autrui.

Au Gabon, Radio Soleil propose dans sa grille quotidienne des émissions pour les auditeurs étrangers : commerçants, voyageurs, exilés... De 16 heures à 17 heures 30, en wolof et pular pour les Sénégalais travaillant sur Libreville. Émissions « téléphone ouvert avec les auditeurs », com-

muniqués de l'ambassade, annonces d'investisseurs et de commerçants, puis le soir de 20 heures à 20 heures 30 en lingala pour les Congolais. Et enfin, en espagnol pour les équato-guinéens, proches voisins et privés de tant de libertés fondamentales. Ainsi, des communautés éloignées de leurs sources nationales d'information retrouvent-elles, à travers cette radio locale, des repères. De plus, l'irruption des NTIC et du satellite permet à la directrice de Radio Soleil d'envisager de relayer via Worldspace certaines émissions ou, tout du moins, bulletins d'information de radios sénégalaises, à l'attention de la communauté de Libreville. On est loin des transmissions en ondes courtes dans les bandes "tropicalisées" des 60, 75 et 90 mètres des années 1960.

À Dja FM, au Tchad, la radio est vécue comme un outil citoyen par excellence, « chasseur de faits divers relatifs aux droits de l'Homme »²⁴, selon l'expression de Ben Zaki, son rédacteur en chef. La radio permet de dénoncer les abus de ceux qui se croient au-dessus des lois, à l'exemple récent d'un député qui a cherché à se soustraire à la justice suite à un accident routier provoqué à l'encontre d'un handicapé. L'élu – qui a tout d'abord demandé un démenti – s'est ensuite résolu à suivre la procédure judiciaire du "tout courant". Les années de monopole et de parti unique ne se prêtaient pas à ce type de justice.

À Bujumbura, la radio travaille pour les générations futures en consacrant des émissions régulières de jeux, proverbes, chants, etc., aux enfants et même aux très jeunes, dès 5 ans, comme Remesha Ibibondo. Bonesha FM lutte à la fois contre les préjugés tenaces et pour la compréhension et la réconciliation entre les futurs adultes du Burundi. Tâche de longue haleine, beaucoup moins médiatique que Radio Machette et autres pistoleros de bas étage, mais tâche essentielle, indispensable et réellement citoyenne. Toutefois, ces jeunes radios pluralistes, de proximité, diffusant pour des auditoires diversifiés, principalement dans leurs langues nationales, se doivent d'être respectueuses d'une éthique professionnelle qui les renforcera au regard des opinions publiques nationales et internationales. Car « le rôle de la radio comme outil de promotion de la démocratie en Afrique »²⁵ n'échappe pas aux acteurs diplomatiques. Jim Fisher Thompson, du *Washington file* rappelle à cet effet la visite, début 2001, de trois semaines aux USA de 17 responsables africains de radio sur le thème : « Radio locale, promouvoir une société civile engagée et informée ».

En Afrique centrale, ces radios de proximité sont en train d'inscrire les premières pages du futur livre d'or de la démocratie radiophonique. Fournissons leur l'encre nécessaire au second chapitre : celui du regroupement et de la fédération des forces en associations nationales

et régionales reconnues comme interlocuteur attitré des autorités pour négocier cadre de concertation et mesures de soutien. Premier indice ? La constitution, le 23 mars 2001 à Kinshasa, d'une association des radios communautaires au Congo (ARCO). Au-delà des déclarations d'intention, on retiendra l'amorce d'une dynamique régionale qu'il convient d'entretenir et de soutenir en tenant compte des enseignements de la dernière décennie. L'Institut Panos Paris y sera particulièrement attentif.

Les prochains mois seront – et sont déjà – ceux de la mobilisation et de l'affirmation du rôle des radios de proximité dans les processus démocratiques en cours. Cette dynamique de radios pluralistes devrait définitivement éviter de revivre la caricature démocratique des années analogiques... qu'a stigmatisé avec pertinence Michel Ben Arrous²⁶ en Afrique de l'Ouest, mais qui est tout aussi valable en Afrique centrale : le temps n'est pas si loin où pour congédier un chef d'État, il fallait pouvoir lire un communiqué victorieux à la radio. Il y avait alors une radio. On la disait nationale, elle n'était que pro-gouvernementale, et abonnée aux petits rôles dans un scénario en boucle. Propagandiste à l'acte I : « Vive le Président ». Très brièvement informatrice à l'acte II : « Le despote est tombé ». Retour immédiat à l'acte I : « Vive les tombeurs du despote », et ainsi de suite.

Le coup d'État était, en ce temps-là, le mode privilégié d'accession au pouvoir... ■

Notes

1. Coopérations française, canadienne, coopaci.
2. *L'État du monde*, 1999, éd. La découverte, Paris.
3. Le Rwanda et le Burundi font partie de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs qui comprend aussi l'Ouganda et la Tanzanie. Ils sont également membres, ainsi que la RDC, du COMESA. Enfin, ces neuf États d'Afrique centrale constituent, avec Sao Tomé et Príncipe, la CEEAC, Communauté des États d'Afrique centrale, créée en 1983, mais peu active.
4. L'IDH mesure le niveau atteint par un pays en termes d'espérance de vie, d'instruction et de revenu réel corrigé.
5. Communication au colloque de l'Institut Panos Paris tenu à Yaoundé en juin 1999 : « Des médias pluralistes en Afrique centrale, pour la démocratie et la paix, comment ? ».
6. Paru le 7 février dans *l'International Tribune*.
7. Jean-Paul Marthoz (1999), *Et maintenant, le monde en bref*, éd. Complexe – Grip, Bruxelles.

8. « Les frontières mouvantes du continent africain », *Le Monde diplomatique*, novembre 1999.
9. Concertation chrétienne pour l'Afrique centrale (CCAC).
10. *Pour une politique européenne en Afrique centrale. 12 propositions à la France et à ses partenaires de l'Union européenne*, juin 2000, initiative de la CCAC et du Great Lakes advocacy Network (Glan).
11. *Burundi : les enjeux du débat. Partis politiques, liberté de la presse et prisonniers politiques*, ICG – Bruxelles, 12 juillet 2000.
12. *Évaluation de la Consommation de l'Information – Rapport final de l'Enquête sur la communication à travers les médias publics*, mars 2000, p. 79.
13. Pour une information détaillée sur le contexte médiatique des neuf pays, se reporter à l'ouvrage *Afrique centrale : des médias pour la démocratie* publié par l'Institut Panos Paris sous la coordination de Michel Philippart, éd. Karthala, Paris, 2000, 200 p.
14. Festival Fréquences libres, Kinshasa, 19 mars 2001.
15. « Les balbutiements du pluralisme radiophonique au Tchad : l'expérience de radio FM Liberté » (juin 1999), colloque de Yaoundé, *Des médias pluralistes en Afrique centrale, pour la démocratie et la paix, comment ?*
16. Burundi, Cameroun, Congo, RDC, Gabon, RCA, Tchad.
17. Rapport d'activité de l'exercice 2000 de FM Liberté.
18. On se reportera avec intérêt à l'article de Eyoum Ngangue, « Radios privées : retard à l'allumage en Afrique centrale », *Courrier de l'Unesco*, avril 2001.
19. Ex-radio Umwizero depuis le 29 janvier 2001.
20. Soulé Issakia, *Les surprises de l'autofinancement* ; site hyperlink <http://www.mnw.nl/afri/> Erreur! Signet non défini.
21. *Créer, gérer et animer une radio*, éditions du Gret, Paris, 1998.
22. Pascal Berqué, Evelyne Foy et Bruce Girard (1993), « Radio Candip », in *La Passion radio*, éd Syros, Paris, page 81.
23. Marshall McLuhan (1968), *Pour comprendre les médias*, éd Mame/Seuil, Paris.
24. Festival Fréquences libres, Kinshasa, 20 mars 2001.
25. Jim Fisher Thompson (2001), *Le gouvernement américain et les médias africains*, Africa news report, AFI.
26. Michel Ben Arrous (Codesria) (1998), étude « *Journalistes en Guerre* », Institut Panos Paris.

